

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

Code du produit:

03402000

UFI: A2Q0-805D-A00E-U4AU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

entretien auto

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées Aucune information n'est disponible à ce sujet pour le moment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

Belgique: 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]

Luxembourg: +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)

Pay-Bas: +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

C9-10 Alcanes / Cycloalcanes

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.01)

Révision: 22.04.2021

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 1)

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:**

Préparation sous gaz de pression et mélange d'agents solvants avec silicones.

Composants dangereux:

Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32-xxxx	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics Numéro CAS alternatif: 64742-48-9 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412, EUH066	75-100%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas (Ref. Liq.), H281	3-<5%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336, EUH066	1-<3%
CAS: 110-25-8 Numéro CE: 701-177-3 Reg.nr.: 01-2119488991-20-xxxx	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	<0,25%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques

≥30%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever les vêtements sales

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensations de vertige, de nausée ou de perte de conscience, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Vertiges

Nausées

Fatigue

Rougeurs, assèchement et crevassement de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Mousse

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Brouillard d'eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de soufre (SO₂)**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Pour les non-secouristes Tenir éloigné des sources d'inflammation.**Pour les secouristes** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 2 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 124-38-9 dioxyde de carbone

VLEP (France)	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentané: 54784 mg/m ³ , 30000 ppm Valeur à long terme: 9131 mg/m ³ , 5000 ppm A;
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm
WGW (Pays-Bas)	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP (France)	Valeur momentané: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
---------------	---

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.01)

Révision: 22.04.2021

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 4)

IOELV (EU)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 712 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m ³ , 50 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 240 mg/m ³ , 50 ppm SSc;

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2020

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 08.12.2020

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

DNEL**Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Oral	DNEL	125 mg/kg bw/day (consumer) (ChronicExposure, SystemicEffects)
Dermique	DNEL	125 mg/kg bw/day (consumer) (ChronicExposure, SystemicEffects) 208 mg/kg bw/day (worker) (ChronicExposure, SystemicEffects)
Inhalatoire	DNEL	185 mg/m ³ (consumer) (ChronicExposure, SystemicEffects) 871 mg/m ³ (worker) (ChronicExposure, SystemicEffects)

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	DNEL	35,7 mg/cm ³ (consumer) (chronic - local effects)
Dermique	DNEL	11 mg/cm ² (worker) (chronic - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	300 mg/m ³ (worker) (chronic - local effects)

CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine

Oral	DNEL	92 mg/kg (consumer) (acute systematic effects) DNEL 5 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	50 mg/kg (consumer) (acute systematic effects) 10 mg/kg (worker) (longterm systematic effects) DNEL 5 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects) 100 mg/kg (worker) (acute systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	9 mg/m ³ (consumer) (acute locale effects) 18 mg/m ³ (worker) (acute locale effects) DNEL 0,005 mg/m ³ (consumer) (longterm local effects) 0,01 mg/m ³ (worker) (longterm local effects) DNEL 0,1 mg/m ³ (consumer) (longterm systematic effects) 0,2 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)

PNEC**CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle**

PNEC	35,6 mg/cm ³ (STP) 0,0981 mg/cm ³ (marine sediment) 0,981 mg/cm ³ (sediment (fresh water)) 0,09 mg/cm ³ (soil) 0,18 mg/cm ³ (water (fresh water)) 0,018 mg/cm ³ (water (sea water))
------	--

CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine

PNEC	0,0043 mg/l (sporadic release) 0,00043 mg/l (water (fresh water)) 0,000043 mg/l (water (sea water))
------	---

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.01)

Révision: 22.04.2021

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 5)

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

Couleur d'identification : Brun

[DIN EN 14387]

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 5 (>240min - <480min)

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Tirant sur le jaune

Odeur:

De type solvanté

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

110 - 190 °C

(Données sur le principe actif)

Aérosol extrêmement inflammable.

Inflammabilité

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

0,6 Vol % (Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

Supérieure:

7 Vol % (Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

Point d'éclair

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non applicable.

Viscosité:

Viscosité cinématique à 40 °C

<20,5 mm²/s

(Données sur le principe actif)

Solubilité

l'eau:

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

0,76-0,78 g/cm³

(Données sur le principe actif)

Densité de vapeur:

Non déterminé.

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 6)

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Aérosol

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Non déterminé.

Changement d'état

Taux d'évaporation:

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

% (pourcentage en masse) de constituants inflammables, chaleur de combustion >85 kJ/g.

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

néant

Matières solides inflammables

néant

Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques

néant

Matières solides pyrophoriques

néant

Matières et mélanges auto-échauffants

néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

Liquides comburants

néant

Matières solides comburantes

néant

Peroxydes organiques

néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter**

L'augmentation de la pression induit un risque d'éclatement.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.01)

Révision: 22.04.2021

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 7)

Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>4.951 mg/m ³ (rat) (OECD 403)
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.600 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	>21 mg/l (rat) (4h)
CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
		>5.000 mg/kg (rat) (OECD 420)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1,37 mg/m ³ (rat)
		1,8 mg/m ³ (rat) (OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Occasionne une légère irritation de la peau en cas d'exposition prolongée.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer de légers troubles oculaires de courte durée.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Toxicité aquatique:**Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

LL50 / 96h	>10-<30 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EL50 / 48h	>22-<46 mg/l (Daphnia magna)
EL50 / 72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR 72 h	<1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

LC50 / 96h	18 mg/l (Pimephales promelas)
------------	-------------------------------

CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine

LC50 / 96 h	6,8 mg/l (fish)
EC20 / 0.5 h	50 mg/l (Bel)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.01)

Révision: 22.04.2021

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 8)

EC50 / 48h	0,43 mg/l (Daphnia magna)
EC50 / 72h	6,3 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
	0,91 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité**Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Biodegradation 89 % (28d)

CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine

CSB 2.400 mg/g

Biodegradation 85 % (OECD 301 B Ready Biodegradability -. CO2 Evolution)

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle**

log Kow 2,3

CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine

log POW 3,5-4,2

12.4 Mobilité dans le sol

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

1950 AÉROSOLS

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.01)

Révision: 22.04.2021

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 9)

IMDG	AEROSOLS
IATA	AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR/RID/ADN	
	
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
IMDG, IATA	
	
Class	2.1 Gaz.
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage	
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	voir points 6 -8 Attention: Gaz.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR/RID/ADN	
Quantités limitées (LQ)	1L
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) 88,15 %

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE) P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025 Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.01)

Révision: 22.04.2021

Nom du produit: SONAX Rénovateur des caoutchoucs

(suite de la page 10)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Règlement en cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(AwSV 18.04.2017)

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): 88,15 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols, Section 2.3.1

D'après les données d'essais

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro de la version précédente: 6.01

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas (Ref. Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié réfrigéré

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente